

FFCCPP-Notre fédération.

Nous sommes des campeurs qui pratiquons leurs loisirs chez eux !

La Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées, créée le 8 Mai 2006, fédère plus de 50 associations réparties, en l'état actuel des choses, sur la côte Ouest de la France.

La pratique du camping-caravaning sur parcelles privées est née dès l'après-guerre, avec les congés payés, symboles de liberté.

Issue d'un loisir populaire, cette pratique connaît aujourd'hui un nouvel engouement et s'intègre désormais dans une philosophie de retour à la nature de plus en plus appréciée des jeunes générations.

Le camping-caravaning sur parcelles privées ne se pratique pas par défaut ; il correspond au choix d'un mode de vacances empreint de liberté et d'indépendance.

Il ne s'agit pas non plus d'un phénomène mineur : ce loisir concerne directement des centaines de milliers de personnes propriétaires de parcelles de terrain situées sur l'ensemble du territoire français, le plus souvent à proximité de fleuves, de rivières, de lacs, de mers ou au plus profond des campagnes, sur lesquels ils ont installés tentes et caravanes.

Ce ne sont pas des campeurs sauvages qui utilisent la propriété d'autrui ; les campeurs sur parcelles privées pratiquent leur loisir chez eux.

Les premiers pratiquants cherchaient à retrouver en plein air les joies de la nature, perdues dans leur quotidien urbain. Cette recherche est, à nouveau, d'actualité.

Au fil des années, les parcelles acquises aux agriculteurs qui valorisaient ainsi un bien immobilier peu productif de revenus fonciers, deviennent le lieu de tous les souvenirs de vacances et de loisirs.

La transmission de cette mémoire familiale fait partie des aspirations principales des propriétaires campeurs.

Émanation d'associations actives de défenses de propriétaires campeurs, elle a pour objectif de faire évoluer, au niveau national, voire international, la législation applicable à un loisir très dynamique en France.

Forte de plus de 5 000 adhérents, la Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées, concerne plus ou moins directement, plus de 25 000 personnes, si l'on intègre les membres de la famille du propriétaire, ses proches et amis.

Ses membres participent au développement économique des sites où ils pratiquent leur loisir, assurent l'entretien d'espaces qui resteraient en friche, offrent une alternative sociale pour les pratiques touristiques :

la FFCCPP s'inscrit dans une volonté affirmée de développement durable.

Des familles transformées en délinquants !

Délinquants malgré eux Loin des envies de spéculation financière, ces amoureux de l'indépendance, n'aspirent qu'à pouvoir continuer à pratiquer leur loisir, en harmonie avec une nature qu'ils entretiennent et protègent, en toute légalité, sur des parcelles légalement acquises dans ce seul but (*les actes notariés établis au moment de ces transactions en attestent*).

La question de la qualité et de la protection de l'environnement est aussi au cœur de leurs préoccupations. Devenus délinquants malgré eux par le biais des réglementations empilées sans vision d'ensemble de la question, intervenues après l'achat de leurs terrains, ils se battent pour qu'intervienne une réglementation adaptée. La question du camping-caravaning sur parcelles privées est traitée de façon très variable d'une commune à l'autre. Certaines d'entre elles ont d'ores et déjà réalisé ou étudient la création de zones de loisirs dans lesquelles sont regroupées les propriétés des

parcelles à camper, prouvant que des solutions légales, dérogatoires, peuvent exister et constituer une alternative aux poursuites judiciaires.

Ce que nous voulons :

Obtenir la légalisation :

Très organisés, très déterminés et convaincus qu'ils aboutiront, les propriétaires-campeurs sur parcelles privées, regroupés au sein de la FFCCPP, ont pour but d'obtenir la légalisation de la pratique de leur loisir, sur les sites où celui-ci est pratiqué. L'ouverture de négociations :

Dans les cas où ce n'est pas possible, ils ont la volonté de faire des propositions aux élus, aux administrations d'État, aux Collectivités Territoriales afin d'aboutir à l'ouverture de tables rondes permettant de trouver des solutions alternatives.

Ces solutions multiples, en fonction de la réglementation en vigueur dans les différents sites concernés par le camping sur parcelles privées, de la protection de l'environnement, et des possibilités objectives existantes sur les sites de cette pratique ou dans un environnement proche, ne peuvent être trouvées qu'en dehors d'une politique systématique de verbalisations et de poursuites pénales.

La levée de toutes les poursuites :

La Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées demande la levée de toutes les poursuites envers les propriétaires de parcelles à camper et sollicite des pouvoirs publics la prise en compte de ses propositions par l'organisation de rencontres avec les pouvoirs publics.

Adhésion, fonctionnement :

Les conditions d'adhésion à la FFCCPP :

Toute association regroupant, notamment, des campeurs-caravaniers stationnant sur les terrains dont ils sont propriétaires, peut adhérer à la fédération en tant que membre actif, moyennant règlement d'une cotisation annuelle.

Le fonctionnement de la FFCCPP :

La Fédération est dirigée par un Conseil d'Administration composé de trois représentants au maximum de chaque membre actif de la Fédération qui élit chaque année un bureau.